

ARRETE MUNICIPAL

N°45-2025

Arrêté du 10 mars 2025

Objet : Réglementation circulation et stationnement rue de l'église, chemin de letra, rue Maurice Balay, rue du Geysier, Rue Philibert Gary, Square René Cassin- élagage d'arbres

Le Maire de la Commune de MONTROND-LES-BAINS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, 1^{ère} et 2^{ème} parties notamment les articles 225,

Vu le décret n° 58-1217 et l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation,

Vu la demande de l'entreprise POTHIER ELAGAGE

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'éviter les accidents susceptibles de se produire lors de cette intervention d'élagage d'arbres

A R R E T E

Article 1:

Afin de faciliter les interventions précitées dans les rues suivantes : **rue de l'église, chemin de letra, rue Maurice Balay, Rue Philibert Gary, Square René Cassin, la circulation de tous les véhicules sera en chaussée rétrécie du lundi 17 mars 2025 à 8 h au vendredi 28 mars 2025 à 17 h**

Le stationnement sera interdit au droit des interventions

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation provisoire sera mise en place par l'entreprise POTHIER ELAGAGE et l'arrêté sera affiché sur le lieu où se déroule l'intervention.

Article 3 :

Les contrevenants au présent arrêté qui sera publié et affiché seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Article 4 :

Les services de Gendarmerie ainsi que le service de la Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et adressé à Mr le Directeur Général des Services de la commune, le service de la Police Municipale, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montrond-les-Bains, l'entreprise POTHIER ELAGAGE.

Le Maire de Montrond-les-Bains,

Serge PERCET,

